

PROCES-VERBAL

de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société de transport de 14 Montréal, tenue par conférence téléphonique le LUNDI 24 NOVEMBRE 2014 à 8 h 00.

PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Marvin Rotrand, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Pierre Gagnier, membre du conseil d'administration

Monsieur Edward Janiszewski, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Monsieur Jean-François Parenteau, membre du conseil d'administration

Madame Nathalie Pierre-Antoine, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Madame Marie Turcotte, membre du conseil d'administration

Monsieur Carl Desrosiers, directeur général, madame Sylvie Tremblay, secrétaire générale, monsieur Luc Tremblay, directeur exécutif - Finances et contrôle et monsieur Christian Portelance, secrétaire général adjoint.

Tous les membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 8 heures, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CA-2014-279 **24 NOVEMBRE 2014**

PROPOSÉ

par madame Marie Turcotte

par monsieur Francesco Miele APPUYÉ

ET UNANIMEMENT

II est

d'adopter l'ORDRE DU JOUR de la présente assemblée du conseil d'administration de la **RÉSOLU** Société.

L'ASSEMBLÉE_ DU CONSEIL DE **APPROBATION** DU <u>PROCÈS-VERBAL</u> CA-2014-280 D'ADMINISTRATION TENUE LE 27 OCTOBRE 2014

PROPOSÉ

par monsieur Francesco Miele

APPUYÉ

par madame Nathalie Pierre-Antoine

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 27 octobre 2014.

CA-2014-281 ADOPTER LE BUDGET 2015 AUX FINS DE L'ARTICLE 116 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN (RLRQ, c. S-30.01)

VU le rapport du directeur exécutif - Finances et contrôle

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ

par monsieur Philippe Schnobb

APPUYÉ

par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

d'adopter le **BUDGET** de la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2015 pour des revenus et dépenses équivalant à **1 438 253 000** \$ selon le document joint à la présente recommandation et de le transmettre à la Ville de Montréal pour fins d'approbation par le conseil d'agglomération de Montréal.

CA-2014-282 ADOPTER LA GRILLE TARIFAIRE 2015 POUR LE TRANSPORT DES CLIENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification, marketing et communications

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ

par monsieur Jean-François Parenteau

APPUYÉ

par monsieur Edward Janiszewski

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

- 1° d'adopter, conformément à l'article 90 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01), la GRILLE TARIFAIRE autobus métro ainsi que la grille applicable au transport adapté qui seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 en remplacement de toute grille antérieure;
- 2° d'autoriser la validité du titre 2 passages aux points d'entrée situés hors de Montréal, notamment aux stations de métro à Longueuil et Laval.

CA-2014-283 <u>METTRE EN PLACE UN NOUVEAU SERVICE DE TAXI COLLECTIF DANS</u> L'ARRONDISSEMENT SAINT-LAURENT

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, marketing et communications

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ

par monsieur Marvin Rotrand

APPUYÉ

par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

de mettre en place un nouveau service de taxi collectif dans l'arrondissement Saint-Laurent (taxi Côte-Vertu Ouest);

le tout pour un nombre total pour la Société d'environ 2000 courses par année.

Note au procès-verbal

Madame Marie Plourde, après avoir exprimé ses réserves sur la grille tarifaire CA-2014-282, a demandé que soit noté au procès-verbal qu'elle a voté en faveur de celle-ci essentiellement par solidarité au conseil d'administration et qu'elle souhaite la tenue d'une réunion d'orientation du conseil d'administration sur la recherche de nouvelles sources de financement.

CA-2014-284 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

II est

RÉSOLU

de lever la séance à 8 h 32.

Les résolutions CA-2014-279 à CA-2014-284 inclusivement, consignées dans ce procèsverbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

Président du conseil d'administration

Secrétaire générale

PHILIPPE SCHNOBB